

ESAÏE

CHAPITRE 64

Introduction

Ce chapitre rappelle clairement la nature ajoutée et parfois arbitraire de la division du texte biblique en chapitres et versets. Les traductions varient en fonction des manuscrits utilisés, car certains coupent Esa. 63 : 19 en deux et place la deuxième partie au début du chapitre 64. Le chapitre nous donne la suite de la prière de repentance d'Esaïe, qui rappelle à Dieu sa compassion pour son peuple, afin de recevoir le salut qui permettra de passer de l'état actuel d'Israël à la nouvelle cité de Sion parfaite.

Esa. 64 : 19 – 64 : 2 :

Esaïe souhaite que Dieu intervienne directement pour faire fuir les ennemis de son peuple. Il rappelle à Dieu (Esa. 62 : 6) qu'il l'a déjà fait par le passé, faisant référence à l'effet de la venue de Dieu auprès de son peuple à Sināi au moment de donner la loi après l'exode (Ex. 19 : 16 – 20).

v.3 :

Esaïe souligne que de telles interventions de la part de Dieu en faveur de son peuple ne sont pas simplement le fruit d'une œuvre de fiction ou de la mythologie, mais représentent l'expérience du peuple d'Israël dont ils ont été témoins. Cette même importance du témoignage de réelles expériences est aussi soulignée dans le Nouveau Testament (2 Pi. 1 : 16 ; 1 Jn 1 : 1 – 4 ; Ac. 1 : 21 & 22 ; 1 Cor. 15 : 3 – 8).

Sur base de ces témoignages du passé, Esaïe souligne aussi que l'initiative dépend toujours de Dieu. Son peuple peut seulement mettre sa confiance en Dieu en attendant (sens derrière le mot pour « se confier » en hébreu) son secours. Dans 1 Cor. 2 : 9, Paul s'appuie sur la traduction grecque pour montrer un autre aspect de notre confiance en Dieu.

v.4 :

Esaïe reconnaît que si Dieu n'intervient pas dans la situation d'Israël (cf. Esa. 63 : 11 – 13), la faute n'est pas du côté de Dieu, qui n'a pas changé et n'a pas changé les règles de son alliance. Faire confiance à Dieu ne concerne pas uniquement sa capacité d'intervenir. On doit également faire confiance aux voies de Dieu, qui se révèle en les mettant en pratique (cf. Jac. 2 : 14 – 26).

vv.4 – 6 :

Israël ne peut pas blâmer Dieu pour la situation actuelle. La faute se trouve au niveau de leur propre péché. Ils ne méritent aucune aide de la part de Dieu, car mêmes les actes de justice qu'ils pourraient vouloir présenter à Dieu sont aussi impurs aux yeux d'un Dieu saint qu'une vieille serviette hygiénique – ce qui est encore plus grave à l'époque de l'Ancien Testament qu'un simple dégoût (cf. Lévit. 12 : 2). Au lieu de vivre dans une confiance en Dieu, personne n'écoute les avertissements de Dieu donnés par le prophète, et donc Dieu leur cache sa face (cf. Esa. 8 : 11 – 22). Le seul espoir du prophète est donc que Dieu décide de faire grâce à son peuple. Paul montre la même réalité en révélant notre besoin d'une grâce de la part de Dieu pour être sauvés (Rom. 1 – 3 ; p.ex. Rom. 3 : 9 – 24).

vv.7 & 8 :

Esaïe fait donc appel à la grâce de Dieu en lui rappelant que malgré leur péché, ils restent tout de même les enfants et la création de Dieu. Moïse utilise le même argument en Ex. 32 : 11.

vv.9 & 10 :

Esaïe présente une vision de ce qu'Israël (et Jérusalem en particulier) deviendra sous le jugement de Dieu. Le temple devait refléter le ciel (cf. Esa. 63 : 15), mais à la fin refléter simplement le jugement de Dieu contre le péché.

v.11 :

La prière se termine par un appel à Dieu de faire grâce compte tenu des souffrances de son peuple. Ceci reflète la réaction de Dieu lors de l'exode (Ex. 2 : 23 & 24) mais sera aussi sa réaction à la fin (Matt. 24 : 21 & 22).